

# Marillet Infos

## Janvier – Février 2023

### Nouvelle plateforme nationale de prise de RDV passeport et carte nationale d'identité

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) déploie un nouveau service facilitant la prise de rendez-vous pour une demande ou un renouvellement de pièce d'identité.

La plateforme permet de visualiser pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un rayon géographique de 20, 40 ou 60 km. Le moteur de recherche peut ainsi vous proposer des créneaux sur différentes communes. <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité et/ou de passeport, vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur : [passeport.ants.gouv.fr](https://passeport.ants.gouv.fr)

### Distribution des sacs jaunes et cartes de déchèterie



Affiche de distribution des sacs jaunes et cartes de déchèterie. Le haut de l'affiche est jaune et contient le logo du Pays de Châtagnèrre et le texte 'À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023'. Le titre principal est 'Distribution des SACS JAUNES'. En dessous, il est indiqué 'auprès de l'accueil de votre Mairie aux horaires d'ouvertures'. La partie inférieure de l'affiche est blanche et contient le titre 'Cartes de déchèterie' avec un pictogramme d'une carte, et 'UNIQUEMENT auprès de l'accueil France Services'. Une adresse est indiquée : '7 Place de la République 85120 La Châtagnèrre'. En bas, il y a des informations sur le site [www.pays-châtagnèrre.fr](http://www.pays-châtagnèrre.fr) et une note : 'N'oubliez pas de présenter votre carte d'identité et un justificatif de domicile pour récupérer vos sacs'.

### Enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie 2023

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise de février à avril 2023 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national et l'information statistique (CNIS).

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'INSEE, sur la page dédiée :

<https://www.insee.fr/information/4230346>

### Autorisation d'urbanisme

Pour rappel :

- Création de 20m<sup>2</sup> ou moins : un projet de plus de 5m<sup>2</sup> est soumis à déclaration préalable de travaux (DP) quand son emprise au sol et sa surface de plancher sont inférieures ou égales à 20m<sup>2</sup> ;
- Création de plus de 20m<sup>2</sup> : votre projet est soumis à permis de construire quand son emprise au sol et sa surface de plancher sont supérieures à 20m<sup>2</sup> ;
- Modification de l'aspect extérieur : toute modification de l'aspect extérieur commela pose d'une fenêtre, par exemple, est soumise à déclaration préalable de travaux (DP).

Pour toutes autres demandes, merci de vous rapprocher de la mairie.



VENDÉE  
LE DÉPARTEMENT

L'heure  
CIVIQUE  
Vendéenne

## Et si je donnais une heure par mois pour aider un voisin ?

Chacun d'entre nous peut le faire !  
Inscrivez-vous sur  
[vendee.lheurecivique.fr](http://vendee.lheurecivique.fr)



## Une heure par mois ? Chacun d'entre nous peut le faire !

- Une boîte à idées « les 100 gestes solidaires »
- Une caisse à outils (le kit La Fête des Voisins, Le Noël des Voisins...)
- Une plate-forme pour télécharger les outils, recenser les bonnes volontés, valoriser les initiatives existantes, partager les bonnes pratiques...

**1** Inscrivez-vous sur [vendee.lheurecivique.fr](http://vendee.lheurecivique.fr)

**2** Participez à un atelier de visio de présentation du dispositif.

**3** Prenez part à un atelier de court entretien individuel.

Dans l'heure d'entretien, vous pourrez échanger sur vos besoins, vos envies, vos idées de voisinage.

**4** Une fois le dispositif lancé, nous retrouvons de manière conviviale.

Chaque semaine, nous nous réunissons pour échanger sur nos idées de voisinage.

Je compte sur votre soutien de tous côtés !

Alain LEBOUËF  
Président du Département  
2017 - 2021

Une initiative de

VENDÉE  
LE DÉPARTEMENT

Maires  
et Présidents  
des communes  
du département  
Union des Communes

udccas



02 28 85 87 85 - [lheurecivique@vendee.fr](mailto:lheurecivique@vendee.fr)

Mairie – 14 rue des Ajoncs 85240 MARILLET

Tél : 02.51.00.46.34 / Courriel : [commune.marillet@orange.fr](mailto:commune.marillet@orange.fr)

Ouverture : mercredi et vendredi de 13h30 à 17h00, jeudi de 14h30 à 17h00 (permanence du Maire)